

# Produire des amandes en bio

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

## Objectifs

Etre en capacité de concevoir son atelier amandiers en bio

## Contenu

Déroulé :

- La filière Amande et ses enjeux
- Le fonctionnement des amandiers, le choix des variétés en fonction des conditions pédoclimatiques et des débouchés
- La préparation de la parcelle et la plantation
- La conduite du verger (taille, gestion des maladies et ravageurs, irrigation)
- Présentation du GIEE « Initiative Bio Amande »
- Visite d'un verger d'amandier

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/02/2022

### Tarifs

Adhérent 210€

Non adhérent 210€

Non agricole 210€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Autres fonds de financements nous

contacter

### Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

**Taux de satisfaction :** %

**Modalités d'accès :** Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

## Dates, lieux et intervenants

**01 févr 2022**

30250 Sommières

09:00 - 17:00 (7hrs)

Intervenante : Margaux Allix, Technicienne en

arboriculture bio, Civam Bio 66

## Partenaire(s)



## Financeur(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

Code postal : \_\_\_\_\_

----

Commune \_\_\_\_\_

--

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_

-----

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))